

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par **RETROCESSION** ou **SUBSTITUTION**, tout ou partie des Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.
Les propriétés ci-après désignées sont mises en attribution sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

Observation : La Safer Corse informe :

- qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

DOSSIERS MIS EN ATTRIBUTION :

APPIETTO : 9 ha 92 a 06 ca dont 2 ha 33 a 30 ca en Bien Non Délimité** - Lieudit PIETRA RUBIA : Section A n° 0790 - Lieudit PITAROZZIO : Section D n° 0169 - 0381 - 0656 - 0720 - 0722 - Lieudit RACANA : Section D n°0104(B)** (Aucun bâtiment)

Nature : Prairie, petit maquis, affleurements rocheux,

Classification dans un document d'urbanisme : Agricole au Plan Local d'Urbanisme

Tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

PORTO-VECCHIO : 22 a 00 ca - Lieudit LUNGAGNA : Section I n° 0592 (Aucun bâtiment)

Nature : prairie, maquis, chênes verts

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO : 49 a 22 ca - Lieudit COSCIOLO : Section G n° 0341 (Aucun bâtiment)

Nature : Oliviers, prairie

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

VILLANOVA : 129 ha 91 a 09 ca - Lieudit BAGARELLO : Section A n° 0107 - 0108 - 0368 - 0369 - 0701 - 0862 - 0863 - Lieudit CAGILE : Section B n° 0177 - Lieudit CAMPO D UNICO : Section A n° 0088 - 0089 - 0090 - 0091 - 0092 - 0093 - 0094 - 0095 - 0096 - 0097 - 0098 - 0099 - 0378 - 0379 - Lieudit CHIOSO DELLA CASA : Section A n° 0069 - 0070 - 0071 - 0074 - 0075 - 0076 - 0077 - 0078 - 0079 - 0080 - 0081 - 0082 - 0083 - 0084 - 0085 - 0086 - 0087 - Lieudit MARCURACCIA : Section A n° 0055 - Lieudit MEZZEVETU : Section A n° 0051 - 0052 - 0053 - Lieudit PASTRICCIOLA : Section A n° 0024 - 0704 - Lieudit RENDENACCIA : Section A n° 0007 - 0010 - 0015 - Lieudit RIOLI : Section A n° 0100 - Lieudit VICCHIONE : Section A n° 0029 - 0031 - 0038 - 0039 - 0040 - Lieudit VIGNOLA : Section A n° 0020 (Avec bâtiments)

Nature : Prairie, friches, maquis, oliviers, ogliastri

Bâtis : 3 maisons d'habitations + 2 caseddi en ruine

Classification dans un document d'urbanisme : A, N, NL et Nx au Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER MIS EN ATTRIBUTION AU TRAVERS DU FONDS FONCIER :

FIGARI : 2 ha 52 a 19 ca - Lieudit CHIESA VECCHIA : Section F n°0754 (Aucun bâtiment)

Nature : Maquis, rochers, chêne-liège, friche

Classification dans un document d'urbanisme : Zone non Constructible à la Carte Communale

Parcelle incluse dans le projet de réhausse du barrage de FIGARI, soumise à emprise par l'O.E.H.C.

N.B. :

-*P : Partie d'une parcelle à parfaire après document d'arpentage

-B.N.D. : Bien Non Délimité : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s)**

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de la SAFER CORSE par mail au Siège social : direction@safer-corse.com ou auprès du Service de Corse du Sud : service2a@safer-corse.com.

Les personnes intéressées sont préalablement priées de prendre rendez-vous par téléphone avec la SAFER CORSE avant tout déplacement afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **15/08/2025**.
Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **01/09/2025** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Corse du Sud : Lotissement Michel Ange – ZI de Baléone – 20167 AFA.

Contact Téléphonique : 04-95-20-45-21 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : service2a@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **14/08/2025**, l'heure **00H01** : www.corse.safer.fr.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.